

*Rapport du comité*

**M. Stanfield:** Je devrais ajouter en terminant que je n'ai pas l'habitude de regarder les nouvelles à la télévision à 11 heures et étant donné mon tempérament violent...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** ... je devrais peut-être en faire une habitude sacrée.

**Des voix:** Bravo!

[Français]

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Au sujet de la même question de privilège, monsieur le président...

[Traduction]

Puisque les propos du chef de l'opposition, (M. Stanfield) à mon endroit étaient fondés, comme il l'a dit lui-même, sur les opinions du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) et sur la fausse impression que j'avais vu le commissaire de la Gendarmerie en l'absence du solliciteur général (M. Allmand), il veut peut-être exprimer son regret d'avoir dit «j'espère que cela ne révèle aucune tendance exclusiviste chez le premier ministre». Il l'a sûrement dit pour rire, mais je n'ai pas trouvé cela très drôle.

**M. Stanfield:** J'avais l'intention d'aborder la question avec le premier ministre (M. Trudeau) privément, sinon publiquement. Je suis ravi d'avoir l'occasion de tirer cela au clair. J'avoue très franchement que ma réaction vendredi dernier était d'essayer de traiter de la situation sur un ton badin. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) me semblait avoir porté une accusation que je ne pouvais pas passer sous silence. J'ai pensé qu'une allusion à une rencontre entre le premier ministre, le ministre sans portefeuille (M. Marchand) et le commissaire en l'absence du solliciteur général (M. Allmand) serait tellement inconcevable...

**M. Trudeau:** Il était là.

**M. Stanfield:** J'ai dit qu'on m'en avait parlé. J'ai pensé que la question semblerait tellement absurde que le premier ministre la prendrait comme je m'y attendais, c'est-à-dire à la blague. Cela montre à quelle absurdité des accusations de racisme peuvent aboutir. Je regrette que mon sens de l'humour n'ait pas été tout à fait à la hauteur de la situation. Même le meilleur instrument joue faux parfois.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Je tiens seulement à donner au premier ministre l'assurance—qu'il acceptera sans doute—que je ne voulais en aucune façon donner un ton déplaisant à nos entretiens de vendredi matin. Je regrette que le premier ministre ne m'ait pas compris, mais sans vouloir dire que c'était de sa faute. En d'autres termes, je regrette que le tour plaisant que j'entendais donner à cette situation délicate ait tourné à la maladresse.

**Des voix:** Bravo!

\* \* \*

[Français]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

**M. Ed. Lumley (Stormont-Dundas):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter le 5<sup>e</sup> rapport du comité

[M. Stanfield.]

permanent de l'expansion économique régionale dans les deux langues officielles.

[Traduction]

#### TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

**M. John Campbell (LaSalle-Émard-Côte Saint-Paul):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter les neuvième et dixième rapports du comité permanent des transports et des communications.

[Note de l'éditeur: Le texte des rapports précités figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

\* \* \*

#### LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

##### DÉPÔT DU DOCUMENT INTITULÉ «ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE»

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, un document intitulé: «Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe».

##### COMMENTAIRES SUR L'«ACTE FINAL DE LA CONFÉRENCE SUR LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION EN EUROPE»

**L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures):** Monsieur l'Orateur, le document que je viens de déposer, «L'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe» (que je désignerai dès le début par son sigle, la CSCE) a été ratifié le 1<sup>er</sup> août à Helsinki par les chefs d'État des pays d'Europe ainsi que par le Canada et les États-Unis. Il vise à jeter les bases de l'évolution des relations futures entre ces pays et ces peuples. Il s'agit donc d'un document essentiellement axé sur l'avenir, et non d'un document qui fait un retour sur le passé.

Bien des Canadiens ont, à tort, été portés à croire qu'en ratifiant l'Acte final de la CSCE, le Canada et ses alliés ont fait un geste qui consacrait le statu quo en Europe. Il est vrai que l'Union soviétique, depuis trente ans et durant la Conférence même, a cherché à obtenir la reconnaissance de la situation politique et géographique existant en Europe. Mais, tout au long de la Conférence, les pays membres de l'OTAN ont tâché de ne pas élaborer un document qui pourrait être considéré dans les années à venir comme un succédané de traité de paix relatif à la seconde guerre mondiale. Pas un seul mot de l'Acte final n'autorise à prétendre que celui-ci constitue une reconnaissance de l'hégémonie soviétique en Europe de l'Est ou des frontières qui existent de fait depuis la guerre.

Le Canada avait un certain nombre de préoccupations quand il a entrepris de participer aux négociations. Nous voulions exercer à la conférence une action qui fût à la mesure des intérêts que nous avons en Europe. Nous avons réussi. Nous voulions que l'Acte final renferme des dispositions qui puissent favoriser un plus libre mouvement des hommes et des idées. Nous avons atteint notre but. L'article sur la réunification des familles, parrainé par le Canada, est digne de mention à cet égard.

● (1510)

Nous avons cherché à mettre au point des garanties de confiance, notamment un préavis de la tenue de manœuvres